



Municipalité du Canton de Havelock

481, route 203, Havelock, Québec J0S 2C0
Téléphone: 450-826-4741 / télécopie: 450-826-4800
dg@mun-havelock.ca

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK
RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026 2^e ANNÉE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Mylène Vincent, directrice général et greffière-trésorière de la susdite municipalité du Canton de Havelock :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Havelock pour le 2^{ième} exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2025, est déposé au bureau de la greffière-trésorière sis au 481 route 203, Havelock, J0S 2C0, en date du 17 septembre 2024.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité du Canton de Havelock ou au Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserand et New Frontier School Board qui utilisent le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC du Haut-Saint-Laurent sise au 10 rue King, Huntingdon (Qc), J0S 1H0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.
- d) Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**PUBLIC NOTICE
TO THE TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
TRIENNIAL ROLL 2024-2025-2026 2nd YEAR**

NOTICE is hereby given by the undersigned, Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer of the above-mentioned Municipality of the Township of Havelock:

THAT the property assessment roll of the Municipality of the Township of Havelock for the 2nd fiscal year of the triennial roll, being the year 2025, is deposited at the office of the Clerk-Treasurer located at 481 Route 203, Havelock, J0S 2C0, dated September 17, 2024.

Said assessment roll may be consulted during regular office hours.

THAT any person having an interest may file a request for review with respect to the assessment unit or any other assessment unit.

THAT a person liable to pay a tax or compensation to the Municipality of the Township of Havelock or to the Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserand and New Frontier School Board who uses the roll is deemed to have the interest required to file an application for review.

THAT a request for revision, to be admissible, must be filed before the end of the fiscal year following that in which the event justifying the modification occurred.

THAT a request for revision must, on pain of rejection :

- a) Be made on the form prescribed in the first paragraph of article 263, paragraph 2o, of the Act respecting municipal taxation and entitled "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". The form is available at the municipal office and at the MRC du Haut-Saint-Laurent;
- b) be accompanied by the sum of money determined by by-law of the MRC du Haut-Saint-Laurent, in accordance with section 263.2 of the Act respecting municipal taxation;

- c) be filed with the MRC du Haut-Saint-Laurent located at 10 rue King, Huntingdon (Qc), J0S 1H0 or in any other manner prescribed by said by-law.
- d) If the application is made by delivery of the duly completed form, it is deemed to have been filed on the day it is received. If sent by registered mail, the application is deemed to have been filed on the day it is sent.

Donné à Havelock, le 18 septembre 2024, GIVEN on September 18th 2024,



Mylène Vincent,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton de Havelock, MRC du Haut-Saint-Laurent certifie que j'ai publié et affiché le présent avis concernant le dépôt du rôle 2024-2025-2026 pour le deuxième exercice financier dudit rôle, sur les babillards de l'édifice municipal au 481 Route 203 et au Dépanneur Havelock au 502 Route 202, ainsi que sur le site internet de la municipalité www.mun-havelock.ca.

Donné à Havelock, ce 18 ième jour de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.



Mylène Vincent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité du Canton de Havelock